

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - LE POMPIDOU (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21480115100017

POSTE COMPTABLE : PERCEPTION DE FLORAC

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : LE POMPIDOU (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	25

LE POMPIDOU - LE POMPIDOU - BP - 2021

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 48115	LE POMPIDOU LE POMPIDOU	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	167
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	156
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
140178.00	423.37	559.22	657.11

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	775.33	0.00
2	Produit des impositions directes/population	255.84	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	808.16	0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	778.51	0.00
5	Encours de dette/population	636.44	0.00
6	DGF/population	258.46	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.47	0.00
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.98	0.00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.96	0.00
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.78	0.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	311 308,00	303 984,03

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 323,97

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	311 308,00	311 308,00
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	214 530,94	253 921,38

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	88 260,00	47 784,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 085,56

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	302 790,94	302 790,94
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	614 098,94	614 098,94
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	64 522,00	0,00	72 773,00	72 873,00	72 873,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 065,00	0,00	138 425,00	138 425,00	138 425,00
014	Atténuations de produits	13 399,00	0,00	13 447,00	13 447,00	13 447,00
65	Autres charges de gestion courante	90 602,50	0,00	78 670,50	78 670,50	78 670,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		303 588,50	0,00	303 315,50	303 415,50	303 415,50
66	Charges financières	6 000,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 984,75	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 140,00		492,50	492,50	492,50
Total des dépenses réelles de fonctionnement		314 713,25	0,00	311 208,00	311 308,00	311 308,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	9 401,75		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 204,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 605,75		0,00	0,00	0,00
TOTAL		329 319,00	0,00	311 208,00	311 308,00	311 308,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	311 308,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 350,00	0,00	6 330,00	6 330,00	6 330,00
70	Produits services, domaine et ventes div	9 080,00	0,00	21 450,00	21 450,00	21 450,00
73	Impôts et taxes	86 097,00	0,00	97 444,00	97 444,00	97 444,00
74	Dotations et participations	150 295,00	0,00	158 861,00	156 154,00	156 154,00
75	Autres produits de gestion courante	22 304,00	0,00	22 502,00	22 502,00	22 502,00
Total des recettes de gestion courante		288 126,00	0,00	306 587,00	303 880,00	303 880,00
76	Produits financiers	2,59	0,00	4,03	4,03	4,03
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		290 628,59	0,00	306 691,03	303 984,03	303 984,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		290 628,59	0,00	306 691,03	303 984,03	303 984,03

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 323,97
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	311 308,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

LE POMPIDOU - LE POMPIDOU - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	168 159,00	88 260,00	180 942,20	180 942,20	269 202,20
	Total des dépenses d'équipement	168 159,00	88 260,00	183 142,20	183 142,20	271 402,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 686,00	0,00	19 808,00	19 808,00	19 808,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		310,30	310,30	310,30
	Total des dépenses financières	19 686,00	0,00	20 118,30	20 118,30	20 118,30
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	187 845,00	88 260,00	203 260,50	203 260,50	291 520,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1,00		11 270,44	11 270,44	11 270,44
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1,00		11 270,44	11 270,44	11 270,44
	TOTAL	187 846,00	88 260,00	214 530,94	214 530,94	302 790,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	302 790,94
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	117 708,57	47 784,00	128 342,00	128 342,00	176 126,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	38 052,00	0,00	39 359,00	39 359,00	39 359,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	155 760,57	47 784,00	167 701,00	167 701,00	215 485,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	20 000,00	0,00	8 822,00	8 822,00	8 822,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	47 572,94	47 572,94	47 572,94
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	18 555,00	18 555,00	18 555,00
	Total des recettes financières	20 446,00	0,00	74 949,94	74 949,94	74 949,94
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	176 206,57	47 784,00	242 650,94	242 650,94	290 434,94
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	9 401,75		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 199,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		11 270,44	11 270,44	11 270,44
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 600,75		11 270,44	11 270,44	11 270,44

LE POMPIDOU - LE POMPIDOU - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		190 807,32	47 784,00	253 921,38	253 921,38	301 705,38

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		1 085,56
--	--	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		302 790,94
---	--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	72 873,00		72 873,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	138 425,00		138 425,00
014	Atténuations de produits	13 447,00		13 447,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	78 670,50		78 670,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	5 200,00	0,00	5 200,00
67	Charges exceptionnelles	2 200,00	0,00	2 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	492,50		492,50
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		311 308,00	0,00	311 308,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	311 308,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19 808,00	0,00	19 808,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	269 202,20		269 202,20
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 200,00	3 133,44	5 333,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	8 137,00	8 137,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	310,30		310,30
Dépenses d'investissement – Total		291 520,50	11 270,44	302 790,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	302 790,94
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 330,00		6 330,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	21 450,00		21 450,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	97 444,00		97 444,00
74	Dotations et participations	156 154,00		156 154,00
75	Autres produits de gestion courante	22 502,00	0,00	22 502,00
76	Produits financiers	4,03	0,00	4,03
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		303 984,03	0,00	303 984,03

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 323,97
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	311 308,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 822,00	0,00	8 822,00
13	Subventions d'investissement	176 126,00	0,00	176 126,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	39 359,00	0,00	39 359,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 133,44	3 133,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 137,00	8 137,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	18 555,00		18 555,00
Recettes d'investissement – Total		242 862,00	11 270,44	254 132,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 085,56
--	-----------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	47 572,94
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	302 790,94
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	64 522,00	72 773,00	72 873,00
60612	Energie - Electricité	13 000,00	12 000,00	12 000,00
60622	Carburants	2 000,00	1 700,00	1 700,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	1 000,00	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	200,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	1 400,00	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	100,00	100,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	500,00	400,00	400,00
6122	Crédit-bail mobilier	1 360,00	2 031,00	2 031,00
6132	Locations immobilières	995,00	941,00	941,00
61521	Entretien terrains	0,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	1 000,00	1 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	400,00	400,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6161	Multirisques	5 000,00	5 246,00	5 246,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	200,00	500,00	500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	300,00	0,00	100,00
6226	Honoraires	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	8 500,00	8 500,00
6231	Annonces et insertions	700,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	100,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	400,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	600,00	600,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	3 200,00	3 200,00
627	Services bancaires et assimilés	67,00	5,00	5,00
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	750,00	750,00
6284	Redevances pour services rendus	700,00	700,00	700,00
63512	Taxes foncières	3 600,00	3 800,00	3 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 065,00	138 425,00	138 425,00
6218	Autre personnel extérieur	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 900,00	2 000,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	87 000,00	90 000,00	90 000,00
6413	Personnel non titulaire	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 500,00	20 000,00	20 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 000,00	16 200,00	16 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	140,00	200,00	200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	525,00	525,00	525,00
014	Atténuations de produits	13 399,00	13 447,00	13 447,00
739221	FNGIR	12 847,00	12 847,00	12 847,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	552,00	600,00	600,00
65	Autres charges de gestion courante	90 602,50	78 670,50	78 670,50
6531	Indemnités	21 143,00	21 000,00	21 000,00
6532	Frais de mission	100,00	100,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6535	Formation	515,25	1 030,50	1 030,50
6553	Service d'incendie	7 267,00	7 413,00	7 413,00
65548	Autres contributions	1 200,00	1 500,00	1 500,00
65733	Subv. fonct. Départements	5 712,00	5 740,00	5 740,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	28 000,00	27 000,00	27 000,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	23 665,25	11 887,00	11 887,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 000,00	2 000,00	2 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		303 588,50	303 315,50	303 415,50
66	Charges financières (b)	6 000,00	5 200,00	5 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00	5 200,00	5 200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 984,75	2 200,00	2 200,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6713	Secours et dots	1 784,75	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	3 140,00	492,50	492,50
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		314 713,25	311 208,00	311 308,00
023	Virement à la section d'investissement	9 401,75	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 204,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 204,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 605,75	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 605,75	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		329 319,00	311 208,00	311 308,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	311 308,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 350,00	6 330,00	6 330,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	6 000,00	6 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	350,00	330,00	330,00
70	Produits services, domaine et ventes div	9 080,00	21 450,00	21 450,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	200,00	200,00	200,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	700,00	400,00	400,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	680,00	1 500,00	1 500,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	6 000,00	10 000,00	10 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	8 350,00	8 350,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 500,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	86 097,00	97 444,00	97 444,00
73111	Impôts directs locaux	84 285,00	87 116,00	87 116,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	4 298,00	4 298,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 812,00	6 030,00	6 030,00
74	Dotations et participations	150 295,00	158 861,00	156 154,00
7411	Dotation forfaitaire	81 962,00	81 962,00	81 962,00
74121	Dotation de solidarité rurale	35 483,00	35 483,00	35 483,00
74127	Dotation nationale de péréquation	6 019,00	6 019,00	6 019,00
742	Dot. aux élus locaux	6 066,00	6 066,00	6 066,00
744	FCTVA	418,00	1 222,00	1 222,00
74718	Autres participations Etat	2 700,00	9 015,00	9 015,00
7472	Participat° Régions	65,00	200,00	200,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	280,00	284,00	280,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	786,00	1 244,00	1 244,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	2 488,00	3 230,00	527,00
7488	Autres attributions et participations	14 028,00	14 136,00	14 136,00
75	Autres produits de gestion courante	22 304,00	22 502,00	22 502,00
752	Revenus des immeubles	22 304,00	22 500,00	22 500,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,00	2,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		288 126,00	306 587,00	303 880,00
76	Produits financiers (b)	2,59	4,03	4,03
761	Produits de participations	2,59	4,03	4,03
77	Produits exceptionnels (c)	2 500,00	100,00	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 500,00	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		290 628,59	306 691,03	303 984,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		290 628,59	306 691,03	303 984,03

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 323,97
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	311 308,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	2 200,00	2 200,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	500,00	500,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	1 200,00	1 200,00
2184	Mobilier	0,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
53	Opération d'équipement n° 53 (5)	7 000,00	0,00	0,00
56	Opération d'équipement n° 56 (5)	82 899,00	169 202,20	169 202,20
832	Opération d'équipement n° 832 (5)	78 260,00	11 740,00	11 740,00
Total des dépenses d'équipement		168 159,00	183 142,20	183 142,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 686,00	19 808,00	19 808,00
1641	Emprunts en euros	19 394,00	19 808,00	19 808,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	292,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	310,30	310,30
Total des dépenses financières		19 686,00	20 118,30	20 118,30
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		187 845,00	203 260,50	203 260,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1,00	11 270,44	11 270,44
2111	Terrains nus	1,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	3 133,44	3 133,44
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	8 137,00	8 137,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1,00	11 270,44	11 270,44
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		187 846,00	214 530,94	214 530,94

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	88 260,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	302 790,94
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	117 708,57	128 342,00	128 342,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 000,00	34 221,00	34 221,00
1322	Subv. non transf. Régions	25 201,00	28 518,00	28 518,00
1323	Subv. non transf. Départements	24 224,57	52 003,00	52 003,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	5 000,00	3 200,00	3 200,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	10 400,00	10 400,00
1341	D.E.T.R. non transférable	42 702,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	581,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf.	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	38 052,00	39 359,00	39 359,00
1641	Emprunts en euros	38 052,00	39 359,00	39 359,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		155 760,57	167 701,00	167 701,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	56 394,94	56 394,94
10222	FCTVA	19 000,00	8 822,00	8 822,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	47 572,94	47 572,94
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	446,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	18 555,00	18 555,00
Total des recettes financières		20 446,00	74 949,94	74 949,94
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		176 206,57	242 650,94	242 650,94
021	Virement de la sect° de fonctionnement	9 401,75	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 199,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	5 199,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 600,75	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	11 270,44	11 270,44
2031	Frais d'études	0,00	3 133,44	3 133,44
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	8 137,00	8 137,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		14 600,75	11 270,44	11 270,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		190 807,32	253 921,38	253 921,38

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	47 784,00
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 085,56
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	302 790,94
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 53 (1)
LIBELLE : Travaux batiments commun.

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		250 611,89	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 133,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 133,44	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 440,89	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 735,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	23 978,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	42 304,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	33 323,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 098,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	137 037,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 906,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	134 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 56 (1)
LIBELLE : Travaux de voirie

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		248 458,95	a 10 000,00	169 202,20	b 169 202,20	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	198 818,28	10 000,00	165 531,20	165 531,20	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	8 760,00	8 760,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	34 848,30	0,00	900,00	900,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	115 071,72	0,00	136 885,20	136 885,20	0,00
2152	Installations de voirie	44 935,80	0,00	18 986,00	18 986,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	309,84	10 000,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 742,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 909,88	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	49 640,67	0,00	3 671,00	3 671,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	47 960,67	0,00	3 671,00	3 671,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 125 485,00
13	Subventions d'investissement	0,00	108 678,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	34 221,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	28 518,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	42 739,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	3 200,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16 807,00
1641	Emprunts en euros	0,00	16 807,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-53 717,20
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 832 (1)
LIBELLE : EGLISE PHASE II

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 78 260,00	11 740,00	b 11 740,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	78 260,00	11 740,00	11 740,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	78 260,00	11 740,00	11 740,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 47 784,00	d 42 216,00
13	Subventions d'investissement	47 784,00	19 664,00
1322	Subv. non transf. Régions	19 284,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	9 264,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	10 400,00
1341	D.E.T.R. non transférable	28 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	22 552,00
1641	Emprunts en euros	0,00	22 552,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2021

Présenté par FRANCOISE SAINT PIERRE (1),
A COMMUNE DE LE POMPIDOU, le 02/04/2021
FRANCOISE SAINT PIERRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A COMMUNE DE LE POMPIDOU, le 02/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BENDER Géraldine	
CHAPEL Bernard	
GUIN Bernard	
PANTEL Frédéric	
PIEYRE-PIN Marylène	
ROCHER Danielle	
ROSSET Julie	
SAINT-PIERRE Françoise	
TINEL Sylvie	
VALMALLE Jean	
VANHOVE Hilde	

Certifié exécutoire par FRANCOISE SAINT PIERRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A COMMUNE DE LE POMPIDOU, le 02/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.